

Caen, le 13 juin 2018

## Devenir infirmier(e) sans le baccalauréat

**Vous souhaitez passer le concours d'entrée dans un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), mais vous n'êtes ni titulaire du baccalauréat, d'un titre équivalent, ni élève de terminale : le Jury régional de Présélection constitue un dispositif qui peut vous permettre de vous présenter à ce concours d'entrée.**

### Conditions d'inscription

Pour vous y inscrire, vous devez **résider en Normandie** et pouvoir justifier **à la date du début des épreuves du concours d'entrée**, d'au moins :

- **3 ans** d'expérience professionnelle **à temps plein** dans le secteur hospitalier ou médico-social,

Ou

- **5 ans** d'expérience professionnelle **à temps plein** dans tout autre secteur d'activité.

**i** *Ne sont pas concernées par ce jury, les personnes qui ont accompli 3 années d'exercice professionnel en qualité d'aide-soignant diplômé, d'auxiliaire de puériculture diplômé ou aide médico psychologique diplômé.  
Pour ces candidats, l'inscription au concours d'entrée (A.M.P) ou à l'épreuve d'admission (A.S et A.P) s'effectue directement auprès d'un IFSI.*

### Dossier d'inscription

Pour obtenir un dossier d'inscription et une notice de renseignements :

→ adressez-vous à l'Agence régionale de sante de Normandie

Pôle Professionnels de santé

Téléphone : **02.32.18.32.54**

→ ou téléchargez les documents sur le site de l'ARS de Normandie :

<https://www.normandie.ars.sante.fr/devenir-infirmiere-sans-le-baccalaureat-session-2018>

### Clôture inscription

Le **dossier complet** devra être adressé, avant la date de clôture des inscriptions fixée au **28 septembre 2018** (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi), à :

→ Agence régionale de sante de Normandie

Pôle Professionnels de santé

Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035

14050 CAEN Cedex 4

---

### Contact presse ARS de Normandie

Sandrine Gautier T. 02 32 18 31 61 Port. 06 47 07 32 17

[ars-normandie-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-communication@ars.sante.fr)